

commencer à orienter les fonds d'investissement recueillis par nos compagnies d'assurances. Cela peut signifier une intervention indirecte, si l'on stipule d'avance qu'un certain pourcentage de leurs fonds doit être consacré à l'habitation ou à d'autres objectifs sociaux souhaitables, ou bien qu'à certaines époques il ne doit être placé nulle part, en cas d'inflation. Si les compagnies d'assurance se raidissent et se montrent intraitables, le gouvernement doit alors prendre en charge tous les fonds d'assurances.

M. l'Orateur suppléant: Je regrette d'interrompre le député, mais je dois lui signaler que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre permet-elle au député de continuer?

Des voix: Oui.

M. Broadbent: Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je conclus. J'estime que nous avons besoin d'une réorientation complète de nos priorités pour réduire sensiblement le chômage. Nous devons remplacer une économie presque entièrement régie et contrôlée par des intérêts privés qui l'orientent vers le consommateur par un système tourné vers les priorités essentielles d'intérêt public. Ce n'est qu'en obtenant ce genre d'influence déterminante sur les politiques d'investissement que nous pourrions instaurer un programme annuel de plein emploi, élément majeur et essentiellement efficace dans la lutte contre le chômage des étudiants en été.

Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que l'on modifie la motion en remplaçant le point final par une virgule et en y ajoutant ce qui suit: ... «parce qu'il s'est orienté vers le secteur privé non planifié et n'a pas su mettre en valeur le rôle du secteur public en ce qui concerne l'utilisation optimale de toutes nos ressources en main-d'œuvre».

M. l'Orateur suppléant: L'amendement sera donc mis aux voix. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

L'hon. Allan J. MacEachen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement le discours du chef de l'opposition (M. Stanfield) à l'appui de sa motion, ainsi que le discours et le sous-amendement de l'orateur qui m'a précédé. Je suis heureux de cette marque d'intérêt pour les activités du gouvernement dans le domaine de la main-d'œuvre et je profite de l'occasion pour donner un aperçu des modes d'action du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dans ce domaine.

J'ai sous la main le rapport rédigé en 1965, par l'Organisation de coopération et de développement économiques, sur la politique et les programmes de main-d'œuvre au Canada. L'Organisation avait effectué cette année-là une étude approfondie de la politique et des programmes de main-d'œuvre. Les conclusions de cet organisme indépendant étaient des plus favorables au rôle joué par le Canada dans la mise au point de politiques en matière de main-d'œuvre. Bien entendu, depuis la présentation de ce rapport, on a créé le nouveau ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, renforcé et élargi les programmes déjà établis et entrepris de nouveaux projets.

Dans sa motion de censure envers le gouvernement, le chef de l'opposition prétend que le gouvernement n'a pas su assurer, dans l'ensemble, le développement des ressources en matière de main-d'œuvre au Canada, notamment le développement et la conservation des ressources des étudiants. Je suis quelque peu surpris, je dois le dire, de la motion et du domaine où s'exerce la censure contre le gouvernement. A mon avis, le gouvernement actuel et son prédécesseur immédiat se sont beaucoup plus occupés du développement des effectifs ouvriers du Canada.

• (4.30 p.m.)

M. Orlikow: Des mots que tout cela.

L'hon. M. MacEachen: Ils ont beaucoup plus fait que n'importe quel autre gouvernement depuis la Confédération. Cet effort est clair, important et coûteux. Il n'a rien de nouveau. Le premier ministre d'alors (M. Pearson) en avait parlé en 1965 et en 1966. Il a été concrétisé dans des programmes, des mesures législatives et des dépenses que le Parlement a approuvés et qui ont placé le Canada au premier rang en ce qui a trait au développement de nos ressources de main-d'œuvre. Dire que nous nous sommes montrés réfractaires et hésitants, que nous avons fait preuve d'apathie et d'indifférence dans ce domaine c'est refuser de se rendre à l'évidence et de voir les sommes considérables que doivent déboursier les contribuables canadiens pour financer les nombreux programmes de main-d'œuvre.

Il est inévitable qu'un gouvernement moderne adopte une telle attitude, car nous constatons, et la motion en fait état, que le développement des ressources humaines et des effectifs ouvriers dans un pays est étroitement lié non seulement à la satisfaction de l'individu, mais encore à la croissance du produit national brut et de la productivité et,